

Rapport 5-1 Avis sur Spectacle vivant - Extension au territoire bourguignon du dispositif Cafés-Culture	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Daniel Boucon	Séance plénière Mardi 21 juin 2016

Le CESER **approuve** l'extension au territoire bourguignon du dispositif Cafés-Cultures. En effet, ce fonds d'aide à l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants offre plusieurs avantages :

- il accompagne les lieux dans leur fonction d'employeur,
- il contribue à sécuriser les artistes, qui doivent être déclarés et rémunérés selon le minimum conventionnel,
- il permet d'accroître l'accès à la culture et au spectacle vivant, notamment dans les zones rurales.

Le CESER souhaiterait d'ailleurs connaître le bilan du dispositif depuis sa mise en œuvre sur le territoire franc-comtois à l'été 2015.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.